

Convocation Séance du conseil communal

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés d'assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu **lundi, le 24 novembre 2025 à 17.00 heures** au centre culturel « A Lannen » à Osweiler, 3, Rue de l'École, afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

12-2025-01

12-2025-02

12-2025-03

12-2025-04

12-2025-05

12-2025-06

12-2025-07

12-2025-08

12-2025-09

12-2025-10

12-2025-11

Le bourgmestre,

Stéphanie WEYDERT

Rosport, le 14 novembre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Approbation de transactions immobilières : 1. Compromis de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises dans la section cadastrale ME de Moersdorf, au lieu-dit « Zwischen den Graben » numéros 1190/0, 1194/2409 et 1204/0. 2. Compromis d'échange avec soulte concernant des parcelles sises dans la section cadastrale MA de Herborn - numéros 1638/4170 (lieu-dit « Breedewee ») et 1638/3442 (lieu-dit « Am Lar »). 3. Acte de cession gratuite concernant une parcelle sise dans la section cadastrale RF d'Osweiler-Est, au lieu-dit « Rue Principale » - numéro 563/2733. 4. Compromis de vente concernant l'acquisition d'une parcelle sise dans la section cadastrale MC de Givenich, au lieu-dit « Hannert Häertchen » numéro 112/564. 5. Compromis de vente concernant l'acquisition de deux parcelles sises dans la section RF d'Osweiler-Est - numéros 26/2817 (lieu-dit « Rue Maien » et 26/2820 (lieu-dit « Rue de Fromburg »). Approbation de contrats de fermage : Parcelle sise dans la section cadastrale RE de Dickweiler, au lieu-dit « Rue Principale » - numéro 280/2742. 2. Parcelles sises dans la section cadastrale RE de Dickweiler, au lieu-dit « Hueslooch » - numéros 768/1963 et 768/1964. Décision relative à l'exercice du droit de préemption - parcelles sises dans la section cadastrale RF d'Osweiler-Est, numéros 236/2652 « Kunepeesch ») et 1207/2653 (lieu-dit « Rue Poeppelbaach »). Nomination des membres de la commission consultative communale pour la conservation du patrimoine local. Désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration de l'Office social Echternach-Rosport-Mompach. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires. Allocation de subsides extraordinaires. Prise de connaissance des statuts de l'association sans but lucratif « Chorioso ». Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire. Rapports des représentants auprès des différents syndicats. Informations du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROSPORT-MOMPACH 9, rue Henri Tugor /L-6582 Rosport • Tél. 73 00 66-1 • Fax. 73 04 26 rosportmompach.lu • Info@romo.lu • N° TVA: LU - 115 42 783 • Matricule: 0000 51 21 086 99

GEMENG

rouspert mompech Le secrétaire.

Patrick HEINEN